

Commune
De
TORCE EN VALLEE

**Délibérations
Du Conseil Municipal**

Date de convocation
01 mars 2022
Date d'affichage
01 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le sept mars à vingt heures trente précises,
Le conseil municipal légalement convoqué le premier mars deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

Étaient présents : Jean- Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

Absent et excusé : -

Absents : Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL « VOIE DOUCE » 2022-15

Monsieur le Maire donne la parole à Céline Mathé pour la présentation à l'assemblée du projet de voie douce. En conseil municipal de février 2021, le projet de voie douce a été validé et une demande de financement réalisée auprès de l'État (Dotation de soutien à l'investissement Local).

La commune a reçu un accord de subvention d'un montant de 19 117 € sur un montant de dépenses de 63801 € soit 30 %.

Par délibération du conseil municipal de juin 2021, la Région Pays de la Loire a été sollicitée dans le cadre du fonds de relance. Malheureusement, plus aucun crédit n'était disponible.

Ce projet est finançable par le département de la Sarthe au titre de l'aide au Tourisme, sports et loisirs.

Il est proposé au conseil municipal de :

Demander au Conseil Départemental une subvention de 33984 €

Origine des financements	Montant en € HT	Montant des dépenses éligibles	Taux de subvention (Pour 67967 €)
Maître d'ouvrage	14 866,00	67 967,00	22 %
Fonds Européens (à préciser)			
État : DSIL	19 117,00	63 801,00	28 %
FNADT			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	33 984,00	67 967,00	50 %
Autre collectivité (à préciser)			
Autre public (à préciser)			
Fonds privés			
TOTAL	67 967,00		100 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	13	0	0

**Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental,
Atteste de l'inscription du projet de voie douce au budget de l'année en cours,
Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents se rapportant à cette délibération.**

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

